

Horaires de la station biométrique :

L'établissement d'un titre d'identité est sur RDV

selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15
Mercredi	: 9h-11h30
Jeudi	: 14h45-17h15
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame

Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 15h-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

Relais poste commerçant

Maison de la Presse - Mme CAMUS

06 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Centre LARES / France services

01 Place J. Moreau 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.25

Lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme LECOURT : 02.43.76.70.25

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Nadine MERCENT

Tél. : 06.11.82.20.07

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est générale-ment célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur le site internet :

<http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.syvalorm.fr

Horaires d'hiver à compter du 4 octobre 2021:

Lundi	: 14h-17h30
Mardi	: 9h-12h
Merc., vendredi	: 9h-12h/14h-17h30
Jeudi	: Fermé
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

Prochaines collectes : **25 février, 11 et 25 mars**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi	: 9h-12h
Mar, Jeud, Ven	: 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi	: 9h-12h30

Site : <http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortleGesnois.fr



BULLETIN
D'INFORMATION

N°07 du 18 février 2022

Permanence élus

La permanence du **samedi 19 février** sera assurée par Christiane COULON de **10h à 12h en mairie**.

Balayage mécanique

Le prochain balayage mécanique est prévu le **mercredi 23 février**. Nous vous remercions de bien vouloir déplacer vos véhicules la veille du passage afin que celui-ci soit effectué correctement.

Arrêté du maire : obligation de contrôle de conformité des branchements d'assainissement collectif avant cession d'immeuble

Le Maire de Montfort-le-Gesnois arrête :

Article 1 : A l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau public d'assainissement, le propriétaire ou son représentant doit faire effectuer un contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que de son raccordement au réseau public.

Article 2 : A l'issue du contrôle, le rapport devra être annexé à l'acte de vente mais également transmis à la mairie de Montfort-le-Gesnois.

Article 3 : En cas de non-conformité, le propriétaire cédant ou l'acquéreur disposera d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux de mises aux normes. Ce délai pourra être réduit par décision du Maire, en fonction du degré d'importance de la non-conformité relevée lors du contrôle et de ses impacts sur la sécurité et de la salubrité publique.

Article 4 : La prise en charge et le délai de réalisation des travaux devront explicitement être portés en mention dans l'acte authentique de transfert de propriété.

Article 5 : Faute par le propriétaire de respecter les obligations édictées aux articles L 13331-1, L 1331-1, L 1331-4 et L 1331-5 du Code de la Santé Publique, la Commune, pourra, après mise en demeure, procéder d'office aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables.

Article 6 : Le délai de validité de ce contrôle est de 2 ans, en l'absence de travaux intervenus postérieurement au dernier contrôle réalisé, ou de travaux ayant pour effet de modifier ou d'impacter l'installation de raccordement à l'assainissement collectif.

Article 7 : Une copie du présent arrêté est transmis :

- Au délégataire en charge de la gestion de l'assainissement sur la commune
- A la Chambre Départementale des Notaires
- A la Fédération Nationale des Agents Immobiliers

Article 8 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers, porté à connaissance du public par affichage et publié dans le recueil des actes administratifs.

Article 9 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice des Services de la Commune
- Monsieur le Responsable des Services de la Commune
- Personnels en charge de l'instruction en matière d'urbanisme (Mairie et Service Instructeur).

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Retrouvez l'intégralité de cet arrêté sur notre site internet.

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 21 janvier au vendredi 25 février 2022

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade de riz niçoise	<u>Repas végétarien</u>	Saucisson sec Saucisson à l'ail	<u>Repas à thème : Normandie</u>	<u>Betteraves vinaigrette</u>
Salade de blé	Soupe de légumes	Steak haché de veau	Carottes râpées au vinaigre de cidre	Avocat vinaigrette
Steak haché	Couscous végétarien	Brocolis	Sauté de volaille sauce normande	Brandade de poisson
Petits pois	Semoule	Fromage au choix	Pommes de terre rissolées	Salade verte
Fromage au choix	Fromage au choix	Mousse au chocolat au lait bio	Camembert	Petit suisse
Corbeille de fruits	Yaourt aux fruits		Tarte aux pommes	<u>Ananas</u> <u>Orange</u>

Graine de Citoyen Montgesnois

La direction collégiale est heureuse de vous présenter le programme des activités 2022 !

Si certaines activités ont été reconduite (**taille des arbres, visite de ruche et pressage de jus de pomme**), vous trouverez quelques nouveautés proposées par nos membres :

- atelier cosmétique avec Chloé
- jeu de piste proposé par Céline
- initiation à la généalogie avec Lionel
- formation à la réglementation de l'environnement avec Gilles

Merci à toutes et à tous pour ces propositions originales !

Signalez vous tôt si vous êtes intéressés, **la réservation sera recommandée pour certains ateliers** (cosmétique, ruches, etc.)

Comme d'habitude, toutes les activités sont gratuites et réservées aux membres de l'association à jour de leur cotisation 2022.

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez adhérer en ligne en suivant le lien depuis notre blog :

<https://grainecitoyenmontgesnois.blogspot.com/>

Rendez vous **samedi 19 février à 14h00** pour notre premier rdv de l'année "**Initiation à la taille des arbres fruitiers**" !

A bientôt !!



Programme 2022

Rejoignez l'aventure dans une équipe dynamique

Samedi 19 février - 10H30

Initiation taille des fruitiers au jardin partagé

Samedi 12 mars 14H00

Atelier cosmétique (sur réservation)

Dimanches 24 avril & 12 juin 14H00

Visite des ruches à proximité du jardin partagé

Samedi 14 mai 14H00

Jeu de piste (environnement) & pique-nique

Dimanche 19 juin 10H00

Randonnée découverte des arbres de la région

Samedi 24 septembre 14H00

Atelier « premiers pas vers la généalogie »

Dimanche 16 octobre 10H00

Atelier « jus de pommes » & pique-nique

Samedi 19 novembre 14H00

Atelier « réglementation environnement »

D'autres rendez-vous saisonniers et conviviaux auront lieu entre ces grands événements au cœur du jardin (entretien, tonte, plantations...)

Contact : 06 80 62 79 39 - grainecitoyenmlg@gmail.com - www.grainecitoyenmontgesnois.blogspot.com

Sur les Pas des Artistes

Nouvelle exposition de tableaux à la mairie du **lundi 21 février au lundi 25 avril 2022**.

Les adhérents de l'association ont laissé la place à leurs professeurs, Angélique COUDRAY, Alain BERTHELOT, Jean-Paul LEMARCHAND, ainsi qu'à James EMERY de l'Atelier Couleurs de Fées.

Toutes les techniques sont proposées : crayon, sanguine, aquarelle, pastel, peinture à l'huile.

Comme habituellement, les œuvres sont exposées dans l'accueil de la mairie, les bureaux des secrétaires, et l'escalier ; n'hésitez pas à demander à voir ces tableaux.

L'association se tient à votre disposition pour plus amples renseignements.

Contact : sur-les-pas-des-artistes@orange.fr / 06.80.24.65.77

Généralions Mouvement Montfort

L'association « Généralions Mouvement Montfort » organise le repas mensuel du club au restaurant « La Cantine du Lutin » à Soultré le **vendredi 25 février à 12h15**.

Inscriptions avant le 23 février auprès de Léon George au 02.43.54.89.83 ou auprès de Michel Aubert 06.12.04.30.71 Pour les randonneurs : départ à 9h au Champ de Foire.

Union Cycliste Montgesnoise

SUPER LOTO

Organisé par l'Union Cycliste Montgesnoise

MONTFORT LE GESNOIS

Salle polyvalente : 14h (ouverture des portes 11h)

Dimanche 20 février 2022

- 2 Bons d'achat de 500 €
- 1 Bon d'achat de 300 €
- 2 Bons d'achat de 200 €
- 2 Bons d'achat de 150 €
- 4 Bons d'achat de 100 €
- 4 Bons d'achat de 80 €
- 5 Bons d'achat de 60 €



4100€ en bons d'achat

PARTIES SPECIALES
→ Bon d'achat 200 €
→ Bon d'achat 100 €
→ Bon d'achat 80 €

3 € : carton
12 € : planche de 6
16 € : 8 cartons
20 € : planche de 12



Paiement CB accepté

Règles sanitaires en vigueur obligatoires

Loto Plus : 2 € bulletin, 5 € les 3
Partie spéciale : 2 € carton 5 € les 3

TOMBOLA : Lots

BUVETTE et PETITE RESTAURATION

ANIMATION : ERIC

IPNS - Ne pas jeter sur la voie public

SUPER LOTO

Organisé par l'Union Cycliste Montgesnoise

MONTFORT LE GESNOIS

Salle polyvalente : 20h (ouverture des portes 17h)

Samedi 05 mars 2022

- 2 Bons d'achat de 500 €
- 1 Bon d'achat de 300 €
- 2 Bons d'achat de 200 €
- 2 Bons d'achat de 150 €
- 4 Bons d'achat de 100 €
- 4 Bons d'achat de 80 €
- 5 Bons d'achat de 60 €



4100€ en bons d'achat

PARTIES SPECIALES
→ Bon d'achat 200 €
→ Bon d'achat 100 €
→ Bon d'achat 80 €

3 € : carton
12 € : planche de 6
16 € : 8 cartons
20 € : planche de 12



Paiement CB accepté

Règles sanitaires en vigueur obligatoires

Loto Plus : 2 € bulletin, 5 € les 3
Partie spéciale : 2 € carton 5 € les 3

TOMBOLA : Lots

BUVETTE et PETITE RESTAURATION

ANIMATION : ERIC

IPNS - Ne pas jeter sur la voie public

Job dating



JOB DATING
& PORTES OUVERTES

AIDE-SOIGNANT.E,
AMP & AES EN SSIAD

CDI & CDD

JOB D'ÉTÉ

VOITURE DE SERVICE

PRIME DE BIENVENUE

POSTES À 80%

1 WEEK-END SUR 3 TRAVAILLÉ

FORMATION INTERNE

2/3 DE VOS APRÈS-MIDIS LIBRES

SÉANCES DE BIEN-ÊTRE

ET DE DÉTENTE

INSCRIPTIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET

www.fondation-gcoulon.fr/job-dating/

POUR NOS SALARIÉS DU SSIAD :

✓ LA PRIME LAFORCADE

✓ LA PRIME GRAND ÂGE

21 FÉVRIER

10H-12H / 16H-20H

Centre médical
du MANS

22 FÉVRIER

10H-12H / 16H-20H

EHPAD de
SAINT-SATURNIN

23 FÉVRIER

10H-12H / 16H-20H

Centre médical et
EHPAD du GRAND-LUCÉ